

EHPAD LES MONGES

LES TARIFS

Les frais de séjour sont facturés au mois, à terme échu.

Hébergement EHPAD, tarifs notifiés par le Conseil Départemental pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement :

- ✚ Chambre individuelle : 57,25€
- ✚ Chambre double : 57,91€

Le tarif différencié a pour objectif de tenir compte des capacités financières des résidents non bénéficiaires de l'aide sociale, afin de déterminer le tarif d'hébergement applicable.

Grille des barèmes en fonction du revenu de référence fiscal mensuel :

			C Ind.	C Double
	Tarif Aide Sociale	0,0%		
BAREME 0	De 0 € à 1 100 €	0,0%	0,00€	0,00€
BAREME 1	De 1 100 € à 1 799,99 €	2,5%	+ 1,43€	+ 1,45€
BAREME 2	De 1 799,99 € à 2 799,99 €	3,5%	+ 2,00€	+ 2,03€
BAREME 3	Au-delà de 2 799,99 €	5,0%	+ 2,86€	+ 2,90€

Selon le barème, il est nécessaire d'ajouter le montant indiqué au tarif journalier de la chambre (individuelle ou double) et d'inclure le ticket modérateur correspondant au GIR 5/6. Cela vous permettra d'obtenir le coût total journalier de l'EHPAD.

Ex : Pour une chambre individuelle avec un **barème 1**, il faudra ajouter **1,43€**. Ainsi le coût journalier de la chambre sera de :
 $57,25€ + 1,43€ = 58,68€$ auquel il faudra ajouter le ticket modérateur GIR 5/6 de 7,17€, ce qui donne un total de **65,85€ par jour**.

Dépendance EHPAD, le montant ne change pas :

- ✚ GIR 1 et 2 : 26,53€
- ✚ GIR 3 et 4 : 17,12€
- ✚ GIR 5 et 6 : 7,17€



EHPAD LES MONGES

12 Rue des Monges
BP 30418
81108 Castres Cedex

☎ : 05 63 71 63 01

✉ : monges.admissions@chic-cm.fr

PROCEDURE A SUIVRE POUR INSTRUIRE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION EN EHPAD/USLD

Les dossiers de demandes d'admissions sont à instruire en ligne :

→ Connectez-vous au site www.viatrajectoire.fr

- ✚ Cliquer sur « espace particulier »
- ✚ Suivez la démarche en ligne
- ✚ Conserver votre numéro de dossier et votre mot de passe.

Documents à fournir en priorité pour la constitution du dossier dans VIA TRAJECTOIRE :

Etat civil :

- ✚ Livret de famille complet (toutes les pages) ou extrait d'acte de naissance intégral
- ✚ Carte Nationale d'Identité, recto verso
- ✚ Ordonnance du juge en cas de mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale...)

Situation économique :

- ✚ Dernier avis d'imposition sur le revenu
- ✚ Dernier relevé de compte bancaire et synthèse de l'épargne
- ✚ Relevé d'identité bancaire (RIB)

Documents à fournir pour que le dossier d'admission soit complet lors de l'admission :

- ✚ Attestation de droits à la Sécurité Sociale
- ✚ Carte mutuelle, recto verso
- ✚ Taxe(s) foncière(s)
- ✚ Attestation de responsabilité civile (dans le contrat assurance habitation)
- ✚ Carte d'invalidité, pour les personnes de moins de 60 ans
- ✚ Notification APA du Conseil Départemental si bénéficiaire
- ✚ Notification de l'Allocation Logement (CAF) si bénéficiaire
- ✚ Coordonnées des enfants (postales, téléphoniques, mails)

Aides financières possibles à solliciter pour les frais d'hébergement :

- ✚ **APA établissement** (dossier à constituer et à envoyer au Conseil Départemental au moment de l'admission). L'APA interviendra sur le tarif dépendance (GIR 1 à GIR 4) appliqué par l'Etablissement.
- ✚ **Allocation logement CAF ou MSA** (dossier à constituer à l'entrée en Etablissement).
- ✚ **Aide Sociale à l'hébergement** (dossier à retirer en mairie) : aide sociale soumise à récupération sur la succession, et étant subsidiaire à l'obligation alimentaire.